
De l'approche savante au projet de développement local. Une étude de cas : les fours à chaux de Lormandière (Ille-et-Vilaine)

Jérôme Cucarull



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/3399>

DOI : 10.4000/insitu.3399

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Jérôme Cucarull, « De l'approche savante au projet de développement local. Une étude de cas : les fours à chaux de Lormandière (Ille-et-Vilaine) », *In Situ* [En ligne], 8 | 2007, mis en ligne le 01 mars 2007, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/3399> ; DOI : 10.4000/insitu.3399

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

De l'approche savante au projet de développement local. Une étude de cas : les fours à chaux de Lormandière (Ille-et-Vilaine)

Jérôme Cucarull

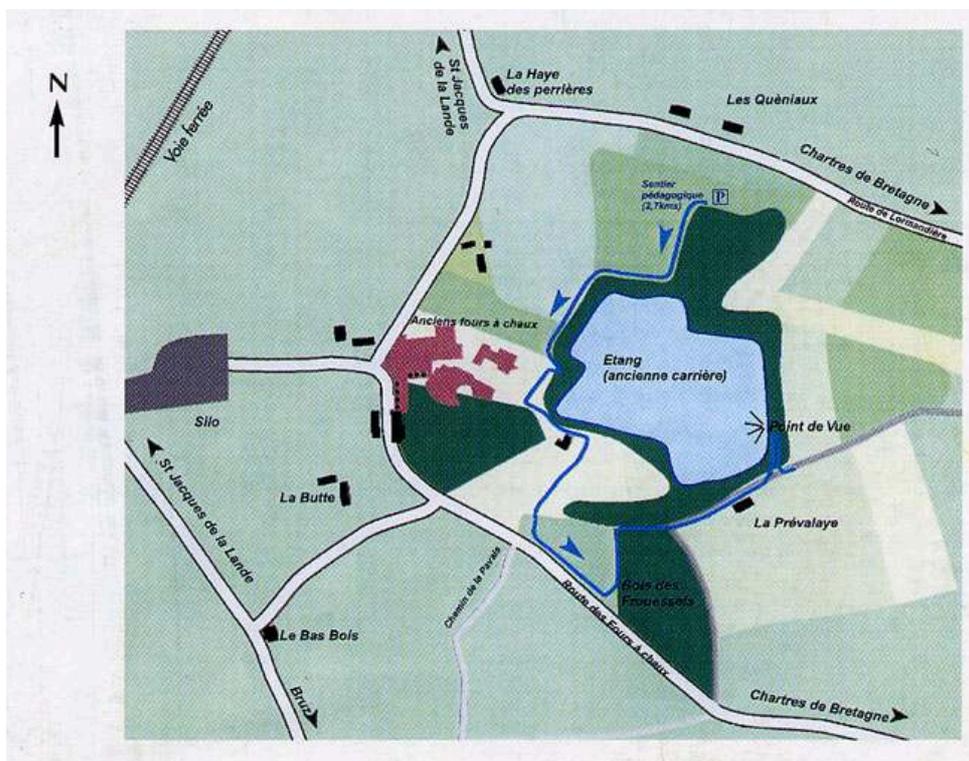
- 1 Le regard porté sur le patrimoine industriel a évolué ; la prise en compte de son intégration dans une politique globale de développement local s'est progressivement construite et imposée après une phase de prise de conscience et de préservation qui s'est faite plus ou moins dans l'urgence. Cela est révélateur du rôle que l'on assigne désormais à ce patrimoine comme levier de développement.
- 2 Il est frappant de constater que les ouvrages traitant de la question l'abordent tous de la même manière : au-delà des concepts, ils développent des exemples comme pour légitimer les interventions, donner une image de leur diversité et valoriser une approche pragmatique des projets. Nous voudrions ici, sans prétention, apporter une pièce supplémentaire au débat, dans la continuité des dix-huit exemples présentés par Dominique Perchet et de celui de Patrick Dambron autour d'une friche de l'industrie textile à Saint-Quentin (Aisne)¹.
- 3 A travers un exemple particulier, affiché en 2005 comme une « priorité patrimoniale pour le Conseil général »², nous aimerions analyser le montage d'un projet et ses difficultés. Car « pour porter un jugement, il faut encore connaître les conditions de l'opération : tout n'est pas possible, tout n'est pas non plus souhaitable »³.
- 4 Afin d'avoir une vision prospective, « il faudra de plus en plus décrypter les politiques patrimoniales des collectivités locales, puisque la décentralisation semble s'engouffrer sur ce terrain. Autrement dit, les rapports entre associations, administration et pouvoirs politiques méritent analyse. Nous serons peut-être mieux armés pour l'avenir, d'y avoir songé »⁴. Mais la difficulté d'une telle approche est celle liée à toute analyse d'une « histoire immédiate » sur laquelle le recul est faible. Cependant, les sources

existent, que ce soit au travers des différents documents écrits ou des témoignages oraux des acteurs.

Le site et son histoire⁵

- 5 L'histoire du site de Lormandière, sur la commune de Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), est relativement bien connue. Du fait d'un substrat géologique très particulier lié à la présence de calcaire déposé par la mer des faluns à l'époque tertiaire, une activité chaufournière se développe dès le XVI^e siècle⁶. La carrière qui fournissait la pierre à chaux, aujourd'hui noyée par les eaux, jouxte le site (**fig. n° 1**).

Figure 1

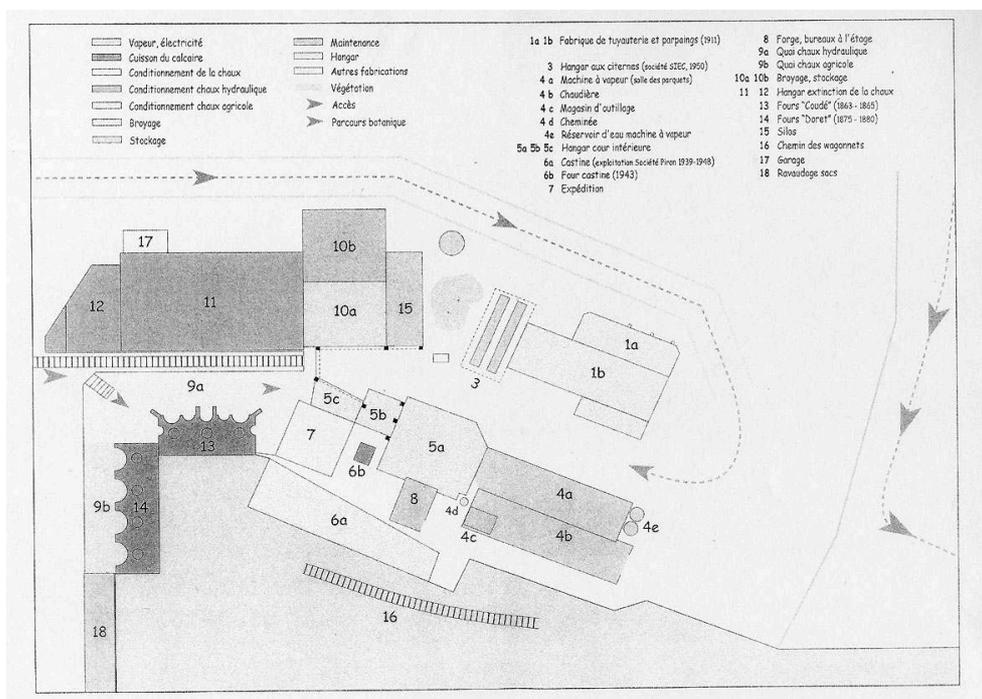


Usine de chaux de Lormandière. Plan général du site. Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

© Conseil général d'Ille-et-Vilaine, 2003.

- 6 Ce dernier s'étend progressivement, occupant plus de 150 personnes dans les années 1890⁷. Au début du XX^e siècle, les fours se présentent sous la forme d'un massif d'un seul tenant, dont la construction débuta en 1865 et s'agrandit à partir de 1876 de quatre fours supplémentaires.
- 7 Les éléments liés à l'exploitation sont encore visibles : bluterie (atelier où la chaux vive est éteinte), hangars de stockage, salle de la machine à vapeur, mais aussi voie de chemin de fer et habitations (**fig. n° 2, n° 3**).

Figure 2



Usine de chaux de Lormandière. Plan des bâtiments. Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

© Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Figure 3



Usine de chaux de Lormandière. Massif des 3 fours à double ébrasoir, quai et locotracteur Moysse. Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Gasnier, Marina

© Gasnier, Marina, 2005.

De l'espace naturel au patrimoine industriel

- 8 Le site de Lormandière a été acquis en 1988 par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine au titre de la taxe sur les espaces naturels sensibles⁸. C'est la présence d'une flore calcicole spécifique, dont plusieurs espèces d'orchidées adaptées au substrat calcaire, qui a motivé cette intervention. Les bâtiments industriels n'étaient donc pas l'objectif affiché de cette opération. Et cette situation, dans un premier temps, va faire du site industriel proprement dit un lieu difficile à réhabiliter car il nécessite des actions, de sauvegarde du bâti notamment, qui n'entrent pas dans les possibilités d'intervention offertes par la charte des espaces naturels sensibles. L'établissement était trop vaste par rapport aux missions et aux possibilités de ce service⁹. Un problème de gestion se pose, d'autant plus qu'il n'y a pas de projet précisément défini pour la réutilisation des bâtiments.
- 9 Le déblocage de la situation intervient lorsque le dossier est transmis au service approprié, ce qui permet une action sur le bâti tout en ralentissant quelque peu la reconversion du site.

Radiographie du projet

Les études

- 10 L'affectation des lieux de patrimoine réhabilités est une question qui se pose toujours avec acuité¹⁰. « Pendant longtemps on s'est préoccupé de repérer et de sauver. Aujourd'hui, on investit dans le patrimoine parce qu'il est un fondement de notre Histoire et parce qu'il permettra de créer une dynamique de développement. Le passé tend la main au futur »¹¹.
- 11 On n'a jamais oublié cette notion mais longtemps le cadre a été peu adapté à sa concrétisation. Comme toujours en pareil cas, on commande une étude pour clarifier le sujet. Après un état des lieux en 1996, l'Assemblée départementale approuve, trois ans plus tard, le principe de la réalisation d'une étude de faisabilité et de mise en valeur du site de Lormandière. Elle est suivie, la même année, par la création d'un sentier d'interprétation (faune, flore, patrimoine industriel) et d'une aire naturelle de stationnement dans une logique de préservation de l'espace naturel, sans inclure physiquement les bâtiments de production.
- 12 Le 28 février 2000, la Commission permanente du Conseil général retient le cabinet GID pour assurer cette étude de faisabilité. L'exécutif départemental examine le résultat de ce travail en février 2001. Il faut souligner la qualité de ce rapport, qui synthétise parfaitement les enjeux que présente un tel site. Mais ce dossier ne reçoit pas l'assentiment de l'exécutif à cause du coût d'investissement prévisible. Il est vrai que le projet prévoit la création d'un amphithéâtre qui reste discutable. Le Conseil général décide que seuls les travaux d'urgence et de sécurisation du site seront poursuivis. « Rien ne sera engagé, sur le fond, tant qu'une structure de gestion n'aura pas été mise en place ».
- 13 Le « Schéma départemental du patrimoine bâti et mobilier (2006-2010) » met en avant le patrimoine industriel. Les anciens fours à chaux de Lormandière en sont la pièce maîtresse, dans une vision élargie de « témoin de l'histoire industrielle de nos

sociétés », incluant logiquement le patrimoine fluvio-maritime, mais également les sites mégalithiques et les Archives départementales comme lieu ressource, ce qui est plus surprenant si l'on considère que leur mission n'est pas prioritairement tournée vers ce sujet¹².

Le projet associatif comme alternative

- 14 Lormandière n'échappe pas à une règle commune qui veut que « le monde français est ainsi fait qu'on n'a jamais su trouver facilement un équilibre entre l'enthousiasme militant, avec ses défauts, la méthodologie prônée par l'Etat à travers les experts de la Direction régionale des affaires culturelles et le contrôle nécessaire de ceux qui apportent les fonds publics, généralement les collectivités locales¹³. »
- 15 On doit ici soulever la question de l'implication des associations dans la réalisation d'un tel projet. S'il est indéniable que le travail de terrain quotidien, souvent souterrain et parfois ingrat, peut contribuer de manière décisive à sauver un site négligé, on peut ensuite s'interroger sur les résultats de cet engagement. L'appropriation personnelle, voire identitaire, par une (ou quelques) personnes qui sont à l'origine du sauvetage, ne facilite pas ultérieurement l'émergence d'un projet. Ces militants tirent leur légitimité du fait qu'ils se sont intéressés au site à une époque où tout le monde y était indifférent, mais ont ensuite souvent tendance à agir en « propriétaires » des lieux, ce qui peut susciter des tensions avec les collectivités.
- 16 La création, en 1996, d'une association locale appelée « Mémoire du Pays Chartrain », va modifier la donne. Cette structure est née de la volonté de quelques passionnés d'histoire de poursuivre l'expérience consécutive à la rédaction d'une monographie communale intitulée *Chartres-de-Bretagne*¹⁴.
- 17 Cette association, dont le projet se développe autour de la restitution de la production d'électricité fournie par la vapeur, comme symbole d'une entreprise industrielle pionnière et innovante, va exercer une certaine pression par rapport à une institution qui n'a pas encore de projet précis. Là encore, il s'agit d'une restitution qui repose sur une vision imaginaire du site, à partir de l'idée que ses promoteurs se font d'une usine de la seconde moitié du XIXe siècle. Les deux bâtiments qui avaient abrité la salle des machines et la chaufferie étaient vides. Il restait, outre la cheminée déjà restaurée, les plots en béton qui soutenaient la machine à vapeur, le pont roulant installé en 1910 et le soubassement des chaudières.
- 18 La constitution d'une collection axée sur le thème de l'énergie thermique passe par la récupération d'un certain nombre de machines. Commence alors une longue quête pour trouver celle qui s'adaptera aux supports conservés. Il fallait une machine à vapeur de marque Dujardin de 1911, avec volant à droite et de moins de 5,50 mètres de long. Finalement, une machine de ce type de 16 tonnes datant de 1912 est retrouvée dans une ancienne distillerie à Saint-Pierre-de-Maillé dans la Vienne. La Commission permanente du Conseil général approuve le 26 juin 2000 son acquisition en vue de son installation future sur le site réaménagé (**fig. n° 4**).

Figure 4



Usine de chaux de Lormandière. Machine à vapeur Dujardin de 1912, en cours de montage. Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Gasnier, Marina

© Gasnier, Marina, 2005.

- 19 D'autres machines sont entreposées : une machine à vapeur Dujardin de 1910 provenant d'une ancienne fabrique de lin près de Fécamp (Seine-Maritime), qui doit servir de modèle pour refaire des pièces manquantes ; un moteur à vapeur vertical de marque Labordière construit en 1920 retrouvé dans l'ancienne distillerie de L'Hermitage¹⁵ (Ille-et-Vilaine), ainsi qu'une pompe « alimentaire » à vapeur, dite petit cheval, destinée à pomper l'eau pour la chaudière ; un groupe électrogène type Ward Léonard, une pompe centrifugeuse Rateau et quelques moteurs électriques récupérés avant la démolition du site des Papeteries de Bretagne à Rennes¹⁶ ; des pièces d'une machine à vapeur Dujardin récupérées à Indret (Loire-Atlantique)¹⁷. Une machine à vapeur horizontale de marque Phoenix, qui provient de Normandie, doit servir aux démonstrations. Sa mise en mouvement est en effet plus aisée car elle est d'une taille inférieure à la machine d'origine.
- 20 Pour la chaudière, la recherche a également été fructueuse. Après avoir retrouvé ses fondations, ce qui a permis de découvrir ses carneaux et son soubassement, le choix s'est porté sur celle, semi-tubulaire, de marque Veillet-Lescure (Amiens) de la distillerie de L'Hermitage, en partie utilisée par un centre de secours, et vouée à la démolition. Elle devait être extraite à la fin de l'année 2006.
- 21 Le but est de présenter le corps intérieur d'une chaudière avec ses composants pour en expliquer le fonctionnement. De plus, on prévoit la reconstitution partielle des maçonneries avec notamment le foyer et le cendrier de la cheminée.
- 22 L'autre axe de valorisation est bien évidemment lié à la chaux. Mais elle semble alors secondaire, du moins dans la présentation qui nous a été faite par le responsable de

l'opération pour l'association impliquée. La forge doit être rééquipée. L'objectif est également de recréer le circuit intégral de la voie ferrée qui est en partie enterrée.

- 23 Pour installer ces collections sur le site même, la cohabitation avec l'« espace naturel » doit être planifiée et gérée rigoureusement. En 2003, on déplace les orchidées devant le bâtiment de la machine à vapeur. A la fin 2003, cette dernière, entreposée depuis trois ans dans un hangar loué à Melesse, au nord de Rennes, est rapatriée sur le site, dans le bâtiment approprié. En mai 2005, une seconde machine est transférée à Lormandière. Le 25 avril 2005, la convention avec l'association « Mémoire du Pays Chartrain » passe en Commission permanente du Conseil général. Elle officialise la collaboration dans un cadre qui réaffirme la propriété départementale.
- 24 Ainsi peut commencer la phase de restauration. Pour pallier le manque et la détérioration de pièces sur la machine principale, et que l'on n'a pu récupérer sur les autres machines acquises à cet effet, une convention a été signée avec le lycée Jean Guéhenno de Fougères (Ille-et-Vilaine), dont les élèves de la section productive seront amenés à refaire des pièces disparues ou abîmées¹⁸.
- 25 Le résultat de l'action associative se mesure par son impact en termes de médiation : lors de présentations organisées pour les Journées du patrimoine, le public afflue. La moyenne s'établit autour de 800 personnes, avec un pic de 1 100 visiteurs en 2004. Les membres de l'association s'appuient sur ces chiffres pour souligner la réserve de la collectivité par rapport à un projet qu'ils jugent attractif.
- 26 L'impact réel du site sur les visiteurs est par contre difficile à évaluer. La pose de panneaux explicatifs le long du parcours mis en place en 2000 est une étape importante car elle permet aux promeneurs d'avoir une information minimale. Elle présente non seulement les aspects botanique et géologique, mais évoque également l'histoire industrielle du lieu.
- 27 Une certaine confusion subsiste entre le projet et les interventions individuelles. Ainsi, un certain nombre de machines, citées plus haut, ont été achetées à titre personnel par un des membres de l'association qui les a mises en dépôt sur le site.

Restaurations, consolidations et valorisation

- 28 La volonté politique d'agir est indéniable. Les opportunités conduisent les actions, avant même qu'une politique globale ait été définie. En 1996, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et du cadre de vie du Conseil général commande un diagnostic technique des bâtiments, effectué par Patrick Motte, architecte du patrimoine. Le critère premier qui guide ses conclusions est la sécurité. Il précise clairement, et prudemment, que « si des démolitions sont requises pour certaines constructions dont l'état de délabrement manifeste fait peser un réel danger pour la sécurité des personnes, en revanche le sort des autres bâtiments ne peut être réglé que dans la mise en perspective d'une destination ou d'une affectation et des coûts qui leur sont liés ». Il tempore donc en l'absence de projet précis. Ses observations conduisent à envisager la démolition d'un certain nombre de bâtiments, sans véritable étude de contenu. Cela va néanmoins guider les actions sur le site.

Propositions de conservation faites suite à un état des lieux par l'architecte Patrick Motte en 1996

Propositions de conservation faites suite à un état des lieux
par l'architecte Patrick Motte en 1996

| | |
|--|----------------|
| Atelier au nord-est du site | démolition |
| Appentis au nord | |
| Halle sud | |
| Appentis à l'angle nord-est du site | démolition |
| Deux châteaux d'eau | conservation |
| Deux halles mitoyennes à l'est de la grande cheminée | conservation |
| Halle à l'ouest de la cheminée | démolition |
| Foyer de chaudière et bâtiment au sud, sur le talus | démolition |
| Bâtiment à l'angle nord-est des fours à chaux | conservation |
| Ancienne forge | conservation |
| Halle au pied des fours à chaux, au sud du quai de voie ferrée | conservation |
| Halle à l'ouest du silo | conservation |
| Halle au nord de celle-ci | non accessible |
| Grande halle au nord du quai de chemin de fer | conservation |
| Halle contre la rue | démolition |
| Latrines à l'angle sud-est des silos | conservation |
| Hangar des citernes | démolition |

- 29 En l'absence de projet défini, s'instaure une situation d'attente : le site est préservé *a minima*. Les travaux se font au gré des besoins, sans programmation d'ensemble. La cheminée, emblème s'il en est d'un site industriel, est restaurée en 1997 (fig. n° 5).

Figure 5



Usine de chaux de Lormandière. Soubassement de la cheminée d'usine restaurée en 1997. Chartres-de-Bretagne (Ile-et-Vilaine). Artur, Guy et Lambart, Norbert

© Inventaire général, ADAGP, 2001.

- 30 L'implication à partir du symbolique est un moyen de ménager l'avenir dans la mesure où les autres éléments continuent à se dégrader sans que cela suscite aucune émotion. Deuxième élément fort, le massif des fours à chaux fait l'objet d'une action quatre ans plus tard. En septembre 2000, un chantier de jeunes bénévoles réalise le décapage de son sommet envahi par une végétation dont les racines déstabilisent la maçonnerie.
- 31 Des travaux d'urgence et de sécurisation ont été aussi entrepris par le Service du Patrimoine : en 2000, consolidation de murs, travaux de couverture, remplissage de puits, etc. ; en 2001, étayage des planchers, vitrerie, démolition d'un escalier, évacuation de gravats, travaux de couverture, etc. ; en 2002, démolition d'un hangar, travaux d'étanchéité dans les locaux utilisés par les espaces naturels ; en 2003, installation d'un cantonnement pour les agents chargés des espaces naturels. Les démolitions sont faites sans aucun contrôle extérieur, ce qui peut s'avérer à terme dommageable à la cohérence du site.
- 32 Le problème scientifique est réel. Ainsi un relevé photogrammétrique décidé par la Commission permanente du 28 août 2000 a été réalisé mais rien n'a été mis en place pour comprendre la complexité archéologique de certaines parties du site et permettre leur interprétation. D'autre part, certains des « remblais » évacués sont constitués de couches archéologiques qui recelaient du matériel, notamment des wagonnets, qui a été récupéré sans que son contexte ait été examiné.
- 33 Ce type d'intervention est soumis à la prégnance des questions techniques sur les préconisations scientifiques. Les techniciens arrivent en effet toujours à justifier leurs choix, sans poser la question de leur pertinence du point de vue patrimonial.
- 34 Les choses se construisent progressivement et le Bureau permanent du Conseil général exprime en 2005 le « souhait affirmé des élus et en particulier de l' élu en charge du patrimoine, de booster le dossier de Lormandière et d'entamer une réflexion pour l'ouverture à moyen terme du site au public, par la mise en place d'un sentier d'interprétation ». C'est en même temps l'affirmation de l'abandon d'un grand projet sur le site. Cette valorisation minimale traduit le passage de la tentative avortée de création d'un « lieu de mémoire » à une simple promenade culturelle.
- 35 Le rapport institution/association pose la question de l'autonomie de la démarche et en corollaire celle de la professionnalisation. Le projet du Conseil général est clair à cet égard : « L'exemplarité de cette démarche départementale devra, outre la mise en valeur du site, démontrer la possibilité, avec l'aide de l'association, d'organiser l'accueil d'un public familial de façon pédagogique, ludique (maquette animée par exemple) et sécurisée, sans pour autant avoir du personnel permanent d'accueil »¹⁹. La médiation repose entièrement sur des bénévoles dont la formation reste aléatoire.
- 36 Cette conception est affichée par les élus du Département comme un principe général, s'appliquant également aux sites privés. Dans ce cas, il s'agit de concevoir « une organisation du site permettant la visite du public sans être dans l'obligation d'avoir du personnel d'accueil permanent. Les méthodes muséographiques actuelles offrent des possibilités d'illustration pédagogique très satisfaisantes »²⁰. Cette vision pose la question de la pertinence et du suivi de la médiation. C'est un véritable enjeu et l'étude de Mérimée Conseil en 2005 préconise au contraire que l'association « Mémoire du Pays Chartrain » se dote d'un emploi à plein temps²¹.

L'intégration dans une politique territoriale

- 37 A l'origine, l'achat du site industriel a été fait de manière opportuniste. Ce n'est qu'au milieu des années 1990 qu'un projet de mise en valeur mûrit.
- 38 On connaît l'importance du phénomène de reconquête de la mémoire dans la réussite d'un tel projet. Son appropriation locale est à ce prix. « Dans la dynamique qui se crée autour des projets, la mobilisation des populations est un facteur de réussite. On insistera sur ce premier point : pas de valorisation locale, que ce soit patrimoniale ou autre, sans une implication des citoyens. C'est encore plus vrai quand l'usine qui est au cœur des projets est celle où des familles ont travaillé des générations durant »²².
- 39 A Lormandière, ce n'est pas encore gagné, loin s'en faut. C'est sans doute la principale faiblesse du projet tel qu'il se dessine. Tout d'abord le temps qui s'est écoulé depuis la fin de la phase de production implique une rupture dans la transmission de la mémoire du lieu. D'autre part, seules deux à trois personnes participent de manière assidue à la restauration des machines et le manque de bénévoles se fait de plus en plus cruellement sentir, même si, conscients de cette évolution, les responsables de l'association expriment leur espoir de pouvoir impliquer des jeunes dans le projet. Est-ce lié à une conjoncture générale de désengagement général ou à la nature particulière du travail entrepris ? On ne peut affirmer que c'est l'attractivité du projet qui est en cause, mais la question mérite d'être posée.
- 40 Enfin, la notoriété du site, relativement isolé, semble faible. Les Rennais ne connaissent pas le lieu.

Vers une cohérence territoriale à l'échelle de l'agglomération

- 41 Pendant longtemps, deux conceptions ont coexisté sans se rencontrer : une logique de site et une logique territoriale.
- 42 La première étude, en 1996, fruit d'un stage d'étudiante, ne prend en compte que le site²³. Elle est suivie de peu par une approche plus territoriale, réalisée dans le cadre du Collège coopératif en Bretagne²⁴. Son auteur préconise d'opérer un rapprochement avec la mine de Pont-Péan et l'activité potière de Chartres-de-Bretagne, connue depuis l'époque médiévale et qui n'a laissé que peu de traces visibles. L'attention est portée sur les possibilités d'inclure des projets d'insertion, et elle envisage, par exemple, la création d'ateliers de métiers d'art à l'intérieur des bâtiments. D'autre part, la restauration du matériel roulant est envisagée avec la collaboration de l'école d'ingénieurs Louis de Broglie.
- 43 Ces premières réflexions trouvent un certain écho, plutôt favorable, parmi les élus locaux, mais rien ne bouge. Il faut souligner combien la situation politique du département a pesé sur le processus. Jusqu'aux élections cantonales de mars 2004, il y avait une forte opposition entre la ville de Rennes et son district puis son agglomération, située à gauche, et le Conseil général ancré depuis son origine à droite. Il ne faut cependant pas caricaturer la situation. L'intérêt du conseiller général en charge du patrimoine et de la culture a toujours été fort pour le site, mais il se trouvait souvent isolé parmi sa majorité. Le passage du département à gauche facilite un rapprochement qui était devenu de plus en plus évident puisque, en janvier 2004,

Rennes Métropole avait interrogé le Conseil général sur son adhésion à la mise en œuvre, sous la houlette de l'Écomusée du Pays de Rennes, d'un dispositif de valorisation des sites de patrimoine industriel locaux (mines de Pont-Péan, site de Lormandière, usines Peugeot-Citroën). On inclut un site en activité, acteur essentiel de la vie économique départementale, ce qui est une manière de sortir d'une simple évocation historique pour entrer dans une dynamique culturelle et patrimoniale.

- 44 Sur ce sujet, les études sont convergentes. Le cabinet GID souligne « la dynamique des industries des mines et des forges autour des fours à chaux ». En effet, selon lui, « les industries d'extraction et de transformation du minerai sont par nature proches de l'activité chaufournière et en ce sens présentent également, pour celles qui subsistent de nos jours, les caractéristiques de l'industrie du XIXe siècle. Elles ont besoin tout comme les fours à chaux d'une chaîne de production autonome. Par ailleurs il existe des liens technologiques et économiques entre ces trois types d'industrie »²⁵.
- 45 Dans la foulée, Mérimée Conseil affiche également la nécessité « d'inscrire, dans une vision globale du développement touristique et culturel de l'agglomération rennaise, et particulièrement du sud de la ville, une thématique transversale représentée par le patrimoine industriel : sites de mémoire, archéologie industrielle, ethnologique et social, mémoire, savoir-faire, dimension contemporaine, liens territoriaux ... »²⁶. Il va plus loin en insistant sur une cohérence au niveau régional « afin de ne pas développer de concurrences inutiles mais, au contraire, de permettre des réseaux et synergies profitables ».
- 46 Le 18 juin 2004, une réunion entre des élus et responsables des services culturels du Conseil général et de Rennes Métropole marque ce changement d'orientation. C'est l'occasion d'évoquer le dossier dans sa globalité et son avenir proche.
- 47 Le recours à l'Écomusée du Pays de Rennes comme pôle de référence peut surprendre car son rôle est d'évoquer le monde rural du bassin de Rennes à travers son histoire et son évolution. Mais en réalité cette connexion est tout à fait logique dans la mesure où depuis quelques années, l'institution, tout en assurant son rôle de conservatoire et de valorisation du monde rural, se penche sur des sujets confrontant le rural et l'urbain, accueillant notamment l'exposition « le patrimoine industriel en Bretagne au-delà des clichés » du photographe Yves Berrier. Le rapport de l'agence GID pointe cette complémentarité, dans la mesure où le site de Lormandière « est le pendant de l'Écomusée du pays de Rennes, c'est-à-dire qu'il oppose à l'image rurale de l'histoire une autre réalité, sans doute moins romantique, celle de la naissance de l'industrie et l'accélération de l'urbanisation »²⁷.
- 48 Selon Mérimée Conseil, « la thématique du patrimoine industriel est en cela légitime, tant dans son approche historique (mine de Pont-Péan dès le XVIIIe siècle) que dans une vision contemporaine (site PSA), tant dans une logique de sites ponctuels (architectures) que d'ensembles architecturaux (mines ...) ou de paysages (canaux, réseau ferré ...) ».
- 49 Cette volonté politique présente des risques. D'abord celui d'une juxtaposition de parcours qui parleront de choses différentes mais se feront concurrence, sans qu'au final une logique identitaire s'en dégage. Ensuite celui de se heurter aux structures associatives œuvrant sur les sites. Lorsque M. Primault, personne investie sur le site de Lormandière, évoque la question des actions envisagées avec l'association « Galène », concernée par la préservation de la mine de Pont-Péan (voir ci-dessous), il reconnaît qu'« on est cousin mais chacun mène ses projets de son côté ». Il faut donc envisager

un fonctionnement qui permette de mettre tout le monde autour d'une table dans une vision commune qui demande à être travaillée.

Le rôle d'un travail scientifique de recherche

- 50 Nous terminons volontairement par cet aspect, qui aurait dû être placé en première position et dicter une démarche de projets, car on a vu à quel point, à Lormandière, ceux-ci sont dans une auto-construction avec une logique qui leur est propre et il n'y a pas de réflexion scientifique à proprement parler.
- 51 Pendant longtemps, on a accumulé des données sans mise en perspective scientifique. On peut s'interroger sur la valeur de cette collecte, dont la matière première n'est a priori pas accessible au chercheur.
- 52 Ce n'est donc que rétrospectivement qu'on peut mesurer l'impact du travail réalisé par le Service de l'Inventaire dans l'évolution du regard porté sur le projet. En effet, pour l'Ille-et-Vilaine, grâce aux travaux de Marina Gasnier, on possède une remarquable banque de données et une analyse rigoureuse et pertinente, facilement accessibles. Ces enquêtes ont fait l'objet de publications²⁸. Mais cette étude n'a pas constitué un déclencheur de projet car lors de sa réalisation le site était acheté depuis longtemps et les premières actions avaient été engagées. Néanmoins, l'enquête de terrain, accompagnée d'une rencontre avec les acteurs associatifs, a certainement permis de conforter ses promoteurs, de manière souvent exagérée, de l'intérêt que revêt le site pour le ministère de la Culture et de la Communication, qui fait autorité en la matière.
- 53 De plus, ces recherches permettent de comprendre les différentes logiques (techniques, d'organisation du travail et sociales) qui sont inextricablement présentes et offrent un cadre pertinent pour l'interprétation du site²⁹.
- 54 Ces travaux se révèlent particulièrement importants pour la préservation des machines à vapeur, dont la rareté a été soulignée par Marina Gasnier³⁰. La connaissance de leur localisation permet aux divers acteurs de « faire leur marché » dans un ensemble voué sans cela à la destruction quasi inéluctable. La récupération de la chaudière de la distillerie de L'Hermitage en est un bon exemple. Cela souligne la nécessité de faire circuler le plus largement possible le résultat de ces enquêtes, afin que l'information soit diffusée en dehors des réseaux spécialisés.

D'autres démarches pouvant servir à la réflexion en Ille-et-Vilaine

- 55 Au-delà de la nécessité de bâtir un projet adapté à l'environnement qui le porte, il n'y a pas de recette pour aboutir à la préservation d'un site industriel par sa valorisation. C'est ce que peut démontrer une rapide analyse d'autres actions en cours dans le département.

La mine de Pont-Péan³¹

- 56 La mine de plomb argentifère de Pont-Péan³² est un site exploité dès le milieu du XVIIIe siècle. Il fut à la pointe de l'innovation. Ses machines hydrauliques sont citées en exemple par l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Au XIXe siècle, cette mine de

plomb fut la plus importante d'Europe et la plus grande entreprise du département (fig. n° 6, n° 7).

Figure 6



Mine de plomb argentifère. Vue générale, le puits de la République, 1893. Pont-Péan (Ille-et-Vilaine). Artur, Guy et Lambart, Norbert
© Inventaire général, ADAGP, 2000.

Figure 7



Mine de plomb argentifère. Le bâtiment administratif de 1890 avec sa tour d'angle et son escalier à double volée. Pont-Péan (Ille-et-Vilaine). Gasnier, Marina
© Inventaire général, ADAGP, 1998.

- 57 En activité de 1730 à 1904, elle fut en service jusqu'en 1940 avec diverses affectations (fabrication d'engrais, utilisation des déchets extraits). Utilisée pour loger des familles après la guerre, elle fut complètement abandonnée en 1955. Faute de mémoire ouvrière, puisque l'activité minière avait cessé depuis cinquante ans, personne ou presque ne s'est senti concerné par la dégradation et la destruction partielle du site.
- 58 La connaissance scientifique, riche et abondante, s'appuie sur les travaux d'Anne Brulé³³, mais c'est un projet qui a du mal à se structurer et trouver un objectif réaliste.
- 59 Au départ, c'est l'affaire d'un seul homme. En 1978, Charles Seigneur s'intéresse au site pour ses minéraux. Progressivement, son intérêt s'étend à l'activité minière. Dès lors, il n'a de cesse de se documenter et faire partager sa passion à travers des expositions et des conférences. Parant au plus pressé, il obtient la protection de la mine de Pont-Péan au titre des Monuments historiques en 1985. Cependant, cette inscription ne concerne pas l'ensemble des installations minières et la destruction se poursuit.
- 60 Là encore, le projet est le fruit d'opportunités qui n'ont pas grand chose à voir avec le site industriel. En 1994, des habitants nouvellement installés créent une association, suite à leur rencontre avec Charles Seigneur. Ce sont des motifs écologiques, la présence d'une décharge sur le site, qui guident leur action et non le patrimoine proprement dit.
- 61 L'association « Galène » est une association culturelle intercommunale pour la protection et la promotion du site minier et la création d'un musée vivant de la mine de Pont-Péan. Elle a été créée le 14 février 1994. Ses activités sont multiples : exposition itinérante, visites du site (associations, écoles, Journées du Patrimoine), édition d'un dépliant, d'une carte postale, inventaire des archives et du patrimoine, relance de la traditionnelle Fête des Mineurs, création d'une bourse aux minéraux, échanges avec d'autres sites miniers, édition d'un guide historique.
- 62 En 1995, sous la pression de l'association, les élus prennent conscience de la richesse de leur patrimoine. En 1996, l'association et les élus des communes de Pont-Péan, Laillé, Bruz, Orgères et Chartres-de-Bretagne unissent leurs forces pour la mise en place d'un syndicat intercommunal. Une action continue a permis d'intéresser les municipalités, dont celles de Bruz et de Pont-Péan qui ont acquis deux anciens puits ; cette dernière s'est rendue propriétaire du bâtiment administratif qui menaçait ruine et l'a mis hors-péril en 1998. Le syndicat intercommunal a également pour but de recueillir les fonds nécessaires à la restauration du bâtiment administratif de la mine ; un musée (exposition permanente et parcours de découvertes), est prévu, mais les choses ne se concrétisent pas.
- 63 Aucun projet n'émerge et les idées se succèdent sans réalisation. Dans son étude de 2005, Méricée Conseil préconise d'y installer un lieu d'interprétation du patrimoine architectural et paysager de la mine, parallèlement à un espace de service pour les visiteurs comprenant un local d'information et de diffusion d'informations touristiques³⁴.

Les mines de fer de la Brutz³⁵

- 64 Situées dans le sud du département et débordant sur la Loire-Atlantique, ces mines de fer ont été exploitées de 1912 à 1964. C'est sur leur carreau, situé sur la commune de Teillay, qu'un projet est en cours de structuration (**fig. n° 8**).

Figure 8



Mine de fer de la Brutz. Entrée voûtée en briques de la galerie Sainte-Barbe, desservie par un embranchement ferroviaire. Teillay (Ille-et-Vilaine). Gasnier, Marina

© Inventaire général, ADAGP, 1998.

- 65 Lors de sa création en 1994, l'association « Villages et Patrimoine des mines de la Brutz », composée majoritairement d'anciens mineurs et de quelques passionnés de l'histoire industrielle bretonne, s'était donné un objectif précis : sauvegarder la mémoire industrielle minière du travail du fer. Elle entreprit donc de réhabiliter le site en créant un centre de ressources abritant les collections photographiques et un conservatoire du matériel minier, que les visiteurs découvrent en empruntant le petit train qui les conduit dans une galerie reconstituée (**fig. n° 9**).

Figure 9



Mine de fer de la Brutz. Galerie de mine reconstituée. Teillay (Ille-et-Vilaine). Gasnier, Marina
 © Inventaire général, ADAGP, 1998.

- 66 Tout un travail de constitution de collections techniques a été entrepris. « Les voies Decauville sont progressivement remises en état, des berlines sont importées, et la chaudière à vapeur Babcock et Wilcox qui était en exploitation à l'usine de menuiserie Rossignol à Argentré-du-Plessis³⁶ a trouvé, sur ce site, une nouvelle affectation »³⁷. La démarche scientifique s'oriente vers une meilleure connaissance du minerai. L'intermittente Société géologique et minéralogique de Bretagne organise en octobre 2001 une tournée dans la région de Rougé et Teillay afin de constituer une collection d'échantillons de référence et réaliser des analyses chimiques complètes. A cette occasion, le Projet Fer a été mis en place en collaboration avec les Mines de la Brutz et l'INSA de Rennes. Tout le matériel a été déposé à Teillay³⁸.
- 67 Le projet, toutes proportions gardées évidemment, rappelle la démarche du musée de la mine de Lewarde. Ainsi, le travail est réalisé avec la collaboration d'anciens ouvriers, ce qui garantit une certaine « authenticité » mais pas une approche scientifique car « l'ouvrier ne fait pas patrimoine »³⁹.
- 68 L'option touristique a été clairement prise, avec la notion de « parc-musée » et elle induit l'organisation du site. C'est un lieu identitaire reconnu par la Communauté de communes de moyenne Vilaine et du Semnon, qui souhaite que cette plus-value devienne un équipement structurant pour le développement du tourisme local. Pour ce faire, elle a lancé une étude en 2003 pour réfléchir à la faisabilité d'un Parc-musée des Mines de la Brutz avec une ambition régionale affirmée.

Conclusion

- 69 Ici comme ailleurs, « la situation actuelle des sites de l'industrie résulte d'un ensemble complexe de facteurs d'ordre matériel ou psychologique et qui sont, pour certains,

objectifs et, pour d'autres plus largement subjectifs »⁴⁰. On peut souligner par exemple un trait commun à beaucoup de projets concernant des sites industriels, un rôle social souvent présent au travers du chantier d'insertion qui œuvre sur les espaces naturels à Lormandière⁴¹ ou de celui de la communauté de communes à Teillay.

- 70 Il n'est pas impossible que l'absence de vision claire des objectifs à atteindre soit venue renforcer cette situation. La maturation s'est donc faite graduellement, un peu au hasard des circonstances, sans qu'il y ait toujours une politique cohérente basée sur une approche scientifique des choses⁴², qui suppose la convergence des compétences et des financements.
- 71 Finalement, la réussite d'un programme de valorisation d'un site industriel est une subtile alchimie, une osmose entre :
- la prise de conscience patrimoniale
 - une volonté politique
 - une intégration dans un projet de territoire
 - une cohérence scientifique
 - une appropriation locale.
- 72 Si l'échéance est respectée - 2007 - près de 20 ans auront été nécessaires à la concrétisation d'un projet. Cela montre combien l'appréhension du patrimoine industriel est difficile et lente. Prisonnier des aléas du contexte local, on voit à quel point il est peu aisé d'imaginer et de rendre cohérent un tel dessein. Le constat dégage une chronologie qui pourrait servir de cadre à une étude plus générale : à la création d'associations prenant en charge les sites industriels au milieu des années 1990 succède une phase d'études de faisabilité au début des années 2000, puis une phase de réalisation actuellement en cours.
- 73 Beaucoup de questions se posent désormais et vont sans doute constituer la prochaine étape de la valorisation du site de Lormandière : comment l'évocation technique de l'énergie va-t-elle se concilier avec l'histoire humaine du site ? L'évolution constante de ce type de projet ne permet pas d'envisager de manière péremptoire son devenir. On voit progressivement se mettre en place les pièces d'un puzzle dont l'image s'invente au fur et à mesure de son avancement.
- 74 A une échelle plus large, on perçoit la difficulté d'organiser une structuration de projets à un échelon intercommunal. L'Ille-et-Vilaine est-elle capable de mener à bien de manière rationnelle et scientifiquement pertinente la valorisation de son identité industrielle ? Telle est la question qui se pose au travers de l'exemple des fours à chaux. Cette démarche, pour être réussie, doit arriver à s'imposer par une logique et une méthode irréprochables.

NOTES

1. PERCHET, Dominique. La mise en valeur du patrimoine économique et industriel. Voiron, **La lettre du cadre territorial**, coll. Dossier d'experts n° 241, 1998 ; DAMBRON, Patrick. **Patrimoine**

industriel et développement local. Le patrimoine industriel et sa réappropriation territoriale. Paris : J. Delaville, 2004.

2. CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE. **Un schéma départemental du patrimoine bâti et mobilier pour l'Ille-et-Vilaine (2006-2010)**, novembre 2005, p. 22.

3. PERCHET, Dominique. La mise en valeur du patrimoine économique et industriel. Voiron, **La lettre du cadre territorial**, coll. Dossier d'experts n° 241, 1998, p. 42.

4. WORONOFF, Denis. Conclusions du colloque. **La mémoire de l'industrie. De l'usine au patrimoine** (dir. Jean-Claude DAUMAS). Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 409.

5. Voir dans la base Mérimée : notice IA35000678.

6. PLAINE, Jean. La mer des faluns à l'ère tertiaire. **Chartres-de-Bretagne**, ouvrage collectif. Imprimerie Maury, 1996, p. 19-22.

7. PRIMAULT, Jean-Pierre. Fours à chaux et carrières ; carriers et chauffourniers. **Chartres-de-Bretagne**, ouvrage collectif. Imprimerie Maury, 1996, p. 87-113.

8. La législation des périmètres sensibles, appliquée au littoral à partir de 1974, a été étendue à l'ensemble du département en 1981.

9. Ce constat n'est pas propre à ce type de patrimoine mais au bâti en général. On peut citer l'exemple du château médiéval de Saint-Aubin-du-Cormier, autre espace naturel départemental, actuellement interdit au public, faute d'intervention pour sécuriser les bâtiments.

10. Les intérêts et enjeux du patrimoine industriel, ses spécificités nationales dans quelques pays européens ainsi que la présentation de grands projets emblématiques sont présentés dans **Patrimoine industriel et reconversion, actes du séminaire européen de Bilbao 13-15 décembre 2001**, éditions confluences, Renaissance des cités d'Europe. Coll. Des lieux et des liens, 2002.

11. PERCHET, Dominique. La mise en valeur du patrimoine économique et industriel. Voiron, **La lettre du cadre territorial**, coll. Dossier d'experts n° 241, 1998, p. 42.

12. CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE. **Un schéma départemental du patrimoine bâti et mobilier pour l'Ille-et-Vilaine (2006-2010)**, novembre 2005, p. 10-26.

13. PERCHET, Dominique. La mise en valeur du patrimoine économique et industriel. Voiron, **La lettre du cadre territorial**, coll. Dossier d'experts n° 241, 1998, p. 59.

14. Ces informations, ainsi que celles concernant les actions et projets de l'association, ont été recueillies auprès de M. Jean-Pierre Primault, qui coordonne les travaux de l'association sur le site, le 27 juillet 2006.

15. Voir dans la base Mérimée : notice IA35000460.

16. Voir dans la base Mérimée : notice IA35000593.

17. D'après la liste annexée à la convention passée entre le Conseil général et l'association « Mémoire du pays chartrain », Commission permanente du 25 avril 2005.

18. Un lycée de Fougères sur le site de Lormandière. **Ouest France**, 14 mars 2006.

19. CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE. **Un schéma départemental du patrimoine bâti et mobilier pour l'Ille-et-Vilaine (2006-2010)**, Novembre 2005, p. 23.

20. CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE. **Un schéma départemental du patrimoine bâti et mobilier pour l'Ille-et-Vilaine (2006-2010)**, novembre 2005, p. 21.

21. MERIMEE CONSEIL. **Etude de développement. Patrimoine industriel du Sud de l'agglomération rennaise. Phase 3 document final**, novembre 2005, document multigraphié, n. p.

22. PERCHET, Dominique. La mise en valeur du patrimoine économique et industriel. Voiron, **La lettre du cadre territorial**, coll. Dossier d'experts n° 241, 1998, p. 92.

23. GAUTIER BIDAUD, Valérie. **Les fours à chaux de Lormandière, état des lieux**. Maîtrise des sciences et techniques, Aménagement et mise en valeur des régions, Université Rennes 1, 1996.

24. DESHAYES, Claude. **L'Homme et la Matière. La valorisation d'un patrimoine industriel comme outil de développement local**. Diplôme des Hautes Etudes en Pratiques d'Entreprise, Collège Coopératif en Bretagne et INPAR, septembre 1997.
25. CABINET GID. **Four à chaux de Lormandière. Rapport définitif**, document multigraphié, 2000, p. 6.
26. MERIMEE CONSEIL. **Etude de développement. Patrimoine industriel du Sud de l'agglomération rennaise. Phase 3 document final**, novembre 2005, document multigraphié, n. p.
27. CABINET GID. **Four à chaux de Lormandière. Rapport définitif**, document multigraphié, 2000, p. 1.
28. GASNIER, Marina. **Patrimoine industriel de l'Ille-et-Vilaine**. Paris : Monum, Editions du patrimoine, 2002 (coll. Indicateurs du patrimoine); GASNIER, Marina. **Le patrimoine de l'industrie en Ille-et-Vilaine (XIXe-XXe siècles)**. Rennes : PUR, 2003. Pour un résumé rapide : GASNIER, Marina. Industrie et patrimoine : le cas breton. **La mémoire de l'industrie. De l'usine au patrimoine** (dir. J.-C. Daumas), Cahiers de la MSH Ledoux, n° 4. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 273-285.
29. PERCHET, Dominique. La mise en valeur du patrimoine économique et industriel. Voiron, **La lettre du cadre territorial**, coll. Dossier d'experts n° 241, 1998, p. 17-32.
30. GASNIER, Marina. **Le patrimoine de l'industrie en Ille-et-Vilaine (XIXe-XXe siècles)**. Rennes : PUR, 2003, p. 220-225.
31. Voir dans la base Mérimée : notice IA35000478.
32. Pour une vision détaillée de cette histoire, consulter le site suivant : <http://www.membres.lycos.fr/envor2004/twodescphotos0.html>
33. Notamment BRULE, Anne. **Mineurs de Bretagne**. Morlaix : Ed. Skol Vreizh, collection bleue, n° 11, 1988.
34. MERIMEE CONSEIL. **Etude de développement. Patrimoine industriel du Sud de l'agglomération rennaise. Phase 3 document final**, novembre 2005, document multigraphié, n. p.
35. Voir dans la base Mérimée : notice IA35000555.
36. Voir dans la base Mérimée : notice IA35000505.
37. GASNIER, Marina. **Le patrimoine de l'industrie en Ille-et-Vilaine (XIXe-XXe siècles)**. Rennes : PUR, 2003, p. 234.
38. D'après le site de la Société géologique et minéralogique de Bretagne : <http://sgmb.univ-rennes1.fr/>
39. GARCON, Anne-Françoise. « L'ouvrier ne fait pas patrimoine », de la difficulté en France de faire se rejoindre mémoire du travail et archéologie industrielle. **L'archéologie industrielle en France**, n° 36, juin 2000, p. 48-59.
40. CHAIGNEAU-NORMAND, Maogan. **La Rance industrielle. Espace et archéologie d'un fleuve côtier**. Rennes : PUR, 2002, p. 212.
41. PERCHET, Dominique. La mise en valeur du patrimoine économique et industriel. Voiron, **La lettre du cadre territorial**, coll. Dossier d'experts n° 241, 1998, p. 92, met bien en évidence l'importance accordée à cette dimension sociale.
42. L'exemple toujours cité de la Franche-Comté démontre la fécondité d'une telle démarche. MAIROT, Philippe. Patrimoine et technique : l'exemple de la Franche-Comté. **Patrimoine et société** (dir. Jean-Yves ANDRIEUX). Rennes : PUR, 1998, p. 207-214 ; Les musées des Techniques et Cultures comtoises. **La mémoire de l'industrie. De l'usine au patrimoine** (dir. Jean-Claude DAUMAS). Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 183-198.

RÉSUMÉS

Le site des fours à chaux de Lormandière a été acquis comme espace naturel sensible par le département d'Ille-et-Vilaine en 1988. L'étude du processus d'émergence d'un projet de valorisation de cette usine est l'occasion de décrypter de manière concrète le jeu des acteurs institutionnels et associatifs qui s'y côtoient. Tout d'abord, faute d'intention précise, le site industriel ne fait l'objet d'aucune valorisation. La création d'une association locale en 1996 permet l'esquisse d'un projet autour de l'énergie. L'intervention d'un cabinet d'étude, qui propose une démarche d'interprétation et de valorisation culturelle, ne convainc pas le Conseil général qui s'en tient à une proposition minimale autour d'un sentier d'interprétation. Parallèlement, le passage d'un projet de site à un projet territorial incluant la métropole rennaise amène une autre ambition pour le lieu, qui pourrait devenir un levier pour le développement d'une valorisation culturelle centrée sur le patrimoine industriel.

The site that comprises the Lormandière lime kilns was acquired by the Ille-et-Vilaine departmental council in 1988 as a nature reserve. This article describes how a project for the interpretation of the lime kilns emerged and offers an analysis of the various parts played by different local stakeholders in associations and official institutions. To begin with, there was no specific project for the interpretation of the industrial site, but in 1996 an association of local enthusiasts was created, leading to a project based on the theme of energy. A professional agency for cultural projects subsequently proposed a global programme for the interpretation and promotion of the site, but this proposal did not convince the departmental council, which settled for a more minimalist project comprising a pedestrian itinerary with panels of historic interpretation. At the same time, the project evolved from one involving just the site to a more ambitious one embracing a broader territory including the metropolitan region of Rennes. This could well become a cultural programme of regional development centred on the industrial heritage.

INDEX

Mots-clés : association, développement local, four à chaux, Ille-et-Vilaine, patrimoine industriel, valorisation

Keywords : association, Ille-et-Vilaine, industrial heritage, lime kilns, local development, promotion

AUTEUR

JÉRÔME CUCARULL

Chercheur. Chargé d'études pour le patrimoine industriel auprès du Service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel, Région Bretagne. jerome.cucarull@caramail.com